

AVIS DE CONVOCATION

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ANNUELLE

Notre-Dame-des-Prairies, le 29 février 2024

À tous les membres de l'Association Chasse et Pêche Boullé

Vous êtes par la présente, convoqués à l'assemblée générale annuelle de

L'Association Chasse et Pêche Boullé, qui se tiendra à la salle communautaire de Notre-Dame-des-Prairies au 225 boul. Antonio Barrette, le vendredi 29 mars 2024 à 19h30.

L'assemblée sera précédée d'une assemblée générale spéciale à 19h15 pour modifier nos règlements généraux comme suit :

Section III-1 Assemblée annuelle

L'assemblée annuelle des membres de la corporation a lieu à la date que le conseil d'administration fixe chaque année mais se situe à l'intérieur d'un délai compris entre le 1er décembre et le 1er mai suivant la fin de la dernière année fiscale de la corporation, soit le 30 novembre de chaque année.

Élection au conseil d'administration

Les sièges numéro 4, 5, 6 et 7 sont à pourvoir au conseil d'administration de l'Association Chasse et Pêche Boullé. Si un de ces postes vous intéresse, veuillez remplir le bulletin de mise en candidature disponible à la page 20 du présent document et le faire parvenir au siège social (17, place Raoul-Rivest, Notre-Dame-des-Prairies, Québec, J6E 0N7), 72 heures avant la tenue de notre assemblée générale annuelle.

Prix de présence : 4 prix de 50,00\$

Bienvenue à tous nos membres



Monique Desrosiers, secrétaire